

**COMMUNE DE BON-ENCONTRE**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance ordinaire du MARDI 25 JUNI 2019 à 18 h 30**

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le 25 juin 2019 à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCONTRE légalement convoqué le 14 juin 2019, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

**Etaient présents :** M. TREY D'OUSTEAU Pierre, Mr AMELING Christian, Mme BARRAULT Simone, M. VINDIS Marcel, Mme LAPEYRE Jacqueline, M. MEYNARD Jean-Claude, Mme JUILLIA Jacqueline, Mr ZALATEU Jean-Jacques, Mme VERLHAC Jacqueline, Mr BORDES Michel, Mme OGIER Marie, Mr BIELLE-BIARREY Laurent, Mme TOBELI Sylvie, Mme LAMY Laurence, Mr VIDAL Jean-Christophe, Mme LAMARTINE-GEOFFROY Céline, Mme CHATOT Magali, Mme VILLA Pierrette, Mme FERRAND Isabelle, Mr SIMONITI Jean-Claude, Mme BIFFIGER PEYRANI Isabelle, Mr DUBOIS Louis-Paul, Mr RAYSSAC Pascal.

**Etaient représentés :**

- Monsieur LEMAIRE Jean-Marc pouvoir à Monsieur VINDIS Marcel.
- Monsieur LAUZZANA Michel pouvoir à Monsieur TREY D'OUSTEAU Pierre.
- Monsieur DEGUIN Gérard pouvoir à Madame FERRAND Isabelle.
- Madame PAILHORIES Anne pouvoir à Monsieur AMELING Christian.

**Absents :**

- Madame ALEMAN Marie-Noëlle.
- Monsieur VINCENT Jeanne.

Monsieur Christian AMELING a été désigné secrétaire de séance.

**2019.38 - OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE RCBB.**

**VOTE : Pour : 26**

**Madame Isabelle BIFFIGER ne prend pas part au vote.**

**I – Exposé des motifs :**

Mes Chers Collègues,

Par courrier en date du 12 avril 2019, Monsieur LODETTI, Président du Rugby Club Boé-Bon Encontre, nous sollicite pour une aide exceptionnelle d'un montant de 2 500 € pour l'organisation d'une exposition « **le rugby d'hier et d'aujourd'hui** » qui aura lieu à l'Espace François Mitterrand du 30 octobre au 15 novembre 2019.

Le budget prévisionnel pour cette manifestation s'élève à 10 500 euros.

Le Bureau municipal qui s'est tenu le 13 mai 2019 a proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 250 €.

**II – Considérants et références juridiques :**

Vu les articles L 4221-1 et 4221-5 du CGCT qui précisent que la décision d'attribution de subventions relève expressément de l'organe délibérant,

**Considérant l'exposé ci-dessus,**

**J'ai l'honneur, Mes Chers Collègues, de vous demander de bien vouloir vous prononcer favorablement pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 250 € au Rugby Club Bon-Encontre Boé.**

Étant précisé que les crédits afférents seront prélevés au compte 6574.

**Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.**

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré  
A l'unanimité**

**DECIDE** d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 250 € au Rugby Club Bon-Encontre Boé.

**Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.**

Le Maire  
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.  
Affichage le 27 juin 2019

Pour copie conforme

Le Maire,

**Pierre TREY D'OUSTEAU**

